

Réalisation d'un chemin piétons et d'un égout reliant la rue Emile Picard à la rue des Frères Chaffanjon - Acquisition de terrains à différents propriétaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : En 1995, une première tranche de travaux a permis de raccorder au réseau public d'assainissement une partie des habitations situées en contrebas de la rue des Frères Chaffanjon. Dans une deuxième phase, il a été décidé de poursuivre le raccordement des habitations restantes et de réaliser dans l'emprise des travaux d'assainissement, un chemin piétons reliant l'extrémité de la rue Emile Picard à la rue des Frères Chaffanjon.

Entre le chemin piétons et les propriétés privées, une clôture grillagée de 1,80 m sera édiflée par la Ville. Après travaux, les propriétés seront remises en état.

Des accords ont été trouvés avec l'ensemble des propriétaires touchés par ce projet au prix d'acquisition de 18 F/m² en zone ND et 100 F/m² en zone NB :

- M. et Mme MOGGI cèdent 38 m² à 18 F/m² soit une dépense de 684 F,
- Mme MICHON cède 21 m² à 18 F/m² soit une dépense de 378 F,
- Mme BONACINA cède 28 m² à 18 F/m² soit une dépense de 504 F,
- L'indivision VARIN cède 288 m² à 18 F/m² et 76 m² à 100 F/m² soit une dépense totale de 12 784 F.

La dépense totale de 14 350 F, plus les frais d'actes, sera imputée au chapitre 90.64/2111.00501. Conformément à la loi de finances 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour ces acquisitions.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition des terrains aux conditions définies ci-dessus,
- m'autoriser à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Visa préfectoral du 3 juillet 1996.